

REGLEMENT

TRAIL DU MUR PAÏEN

1 - Epreuve :

2 distances sont proposées :

- Un parcours de 21km (800 D+) : Le Trail du mur Païen
- Un parcours de 13km (560 D+) : Trail de l'Abbaye de Niedermunster
- Un parcours de 1200m à 3000m (de 15 à 70D+) :

Les parcours peuvent être modifiés pour cause avis communal, travaux forestiers ou bulletin météo

Les parcours empruntent chemins et sentiers autour du massif du Mont Sainte Odile

Le tracé s'effectue en suivant le balisage composé de rubalises, de fanion rouge et de fléchage à la sciure.

2 - Inscriptions / participation :

Le trail du mur Païen est ouvert aux catégories Junior à Master 10

Le trail enfant est ouvert aux catégories éveil athlétique 6ans à minime

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés

Chaque coureur devra impérativement joindre à son inscription (sur la plateforme <http://www.sporkrono.fr/>) ou, au plus tard, présenter lors du retrait des dossards, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention "non contre-indication de la pratique du trail ou de la course hors stade en compétition" datant de moins d'un an.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Seules les licences délivrées par la FFA, UFOLEP, FFCO, FFtri, FFPM, UNSS, UGSEL sont valables.

ATTENTION suivant la réglementation des courses hors stade 2019-2020 à partir du 1^{er} Novembre 2018 la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) à modifier quelques points du règlement

- **Les licences suivantes Triathlon ; course d'orientation ; ou pentathlon moderne ne seront plus acceptées**

Les inscriptions se font **EXCLUSIVEMENT** sur la plateforme d'inscription de SPORKRONO :

<http://www.sporkrono.fr/>

Les inscriptions sont limitées à 600 coureurs.

- Limité à 700 places pour le Trail du mur Païen(21km)
- Limité à 400 places pour le Trail de l'Abbaye (13km)
- Limité à 100 places pour le trail enfant
- Une liste d'attente sera mise en place sur le site de Sporkrono si le quota de coureur est atteint avant le 09/06/2024

ATTENTION : Les inscriptions après 19/07/2024 ne donneront pas de droit au cadeau

Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site :

<http://www.sporkrono.fr/>

Tarif (plus frais d'inscription :

- Trail du mur Païen 21km : 25€
- Trail de l'Abbaye 13km : 18€
- Trail enfant : 3€

3 – Annulation inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail à : alaindaul@mac.com

La demande d'annulation sera acceptée en cas d'accident ou de maladie grave du coureur. Il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnisation : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera en fonction de la date de réception de la demande :

Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription (hors frais annexes)

Jusqu'au 29 mai 2024 (inclus) : 90%

Du 30 mai au 23 juin (inclus) 2023 : 50%

A partir du 24 juin 2023 : 0%

Tout échange de noms, transferts de dossards et modifications personnelles se feront uniquement par mail à l'adresse suivante : alaindaul@mac.com

ATTENTION : Selon les conditions météorologiques et les contraintes administratives, les parcours pourront être modifiés et les courses pourront être annulées sous avis préfectoral sans condition de remboursement.

4 - Départ / Arrivée / Dossards :

RDV le samedi 20 juillet à partir de 14h pour le retrait des dossards et jusqu'à 1h avant le départ

Course de 13km : Briefing Obligatoire à 17h et départ à 17h15

Course 20km : briefing OBLIGATOIRE à 17h45 et départ à 18h00

Course enfants : départ 18h30-18h45

Arrivée des 2 parcours : devant l'espace Adam à Saint Nabor (67530)

(Sous réserve de modification)

Retrait des dossards dans la salle Adam

Les coureurs sans dossard les engins roulants, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation. Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés, sous peine de disqualification de l'athlète.

L'arrivée sera jugée par chronométrage électronique par la société SPORKRONO grâce à une puce récupérable à fixer sur la chaussure et à rendre à l'arrivée

Les bâtons sont strictement interdits durant le trail, ainsi que d'être accompagné de son chien.

5 - Matériel obligatoire/ Ravitaillements :

Le matériel obligatoire sera composé : réserve d'eau de 1l, 1 barre énergétique, un téléphone portable, sifflet, un gobelet, une couverture de survit

Ravitaillement :

- Pour le 13 km un ravitaillement au 7km en liquide. **Se munir d'un gobelet car pas de gobelet au ravitaillement.**
- Pour le 21 km un ravitaillement au 11^e km en liquide et solide et à l'arrivée en liquide et solide. **Se munir d'un gobelet car pas de gobelet au ravitaillement.**
- Pour le trail enfant un ravitaillement à l'arrivée en liquide et solide.

6 - Environnement :

La nature respectons-là ! Elle ne nous appartient pas.

La charte de l'Association « Athlé-santé-loisirs du pays de Sainte Odile » s'engage et demande à chaque coureur de respecter la nature. Ne jeter ni papiers, ni emballages de barres, ni tubes, etc...

Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sur tout le parcours sera **disqualifiée et ne sera pas visible dans le classement**.

7 - Sécurité :

- La surveillance médicale par sera assurée par une équipe médicale de l'*association UITT67 et de la présence d'un médecin
- L'organisateur (l'association « Athlé-santé-loisirs du pays de Sainte Odile ») se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

8 - Barrière horaire

Le trail du mur Paien (21 km) la barrière horaire est d'être arrivée à 20h au niveau du ravitaillement au 11km et 21h45 pour avoir droit au classement.

9 - Droits à l'image / coordonnées mail

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et de ses coordonnées mail.

10 - Récompenses :

- Un lot sera remis aux inscrits lors du retrait des dossards.
- Récompense pour les 3 premiers au scratch
- Un dossard pour l'édition 2025 sera offert au 1^{er} de la catégorie M0 à M7 femme/homme du classement général

11 – Assurance/ Responsabilité :

- L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque coureur de s'assurer personnellement.
- En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.
- Les organisateurs dégagent leur responsabilité pour les vols, accident, dommages matériel et corporels pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve même s'il en a la garde.
- En cas d'annulation par force majeure de l'organisateur, aucun remboursement ne sera possible.
- En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

12 – Sanitaire

- La société Sebach mettra en place des toilettes mobile.
- **Douche** : il n'y a pas de douches de disponible

13 – Restauration

- Une restauration sera tenue par le comité d'organisation et des bénévoles à l'extérieur de la salle Adam et une caisse centrale sera tenues par des bénévoles
 1. Bière
 2. Soft
 3. Café
 4. Tarte flambée
 5. Bretzel

6. Knack
7. Crêpes

14 – Consignes

- Des Consignes seront mises en place dans l'espace Adam